
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 23 mars 2023
17 h**

**Séance tenue le jeudi 23 mars 2023
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Dida Berku, représentante de la Ville de Côte Saint-Luc, en remplacement de M. Mitchell Brownstein, Mme Nancy Blanchet, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Benoit Dorais, M. Marc Doret, M. Sterling Downey, Mme Heidi Ektvedt, M. Michel Gibson, M. Pierre Lessard-Blais, M. Jeremy Levi, M. Peter Malouf, M. Beny Masella, Mme Sophie Mauzerolle, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, Mme Valérie Assouline, M. Jocelyn Pautzé, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, Mme Christina M. Smith, Mme Anne St-Laurent, M. Tim Thomas, Mme Émilie Thuillier, M. Alain Vaillancourt, Mme Maja Vodanovic et M. Ryan Young, représentant de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, en remplacement de Mme Paola Hawa.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
Mme Gaele Dieudonné, Analyste-rédactrice

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, souhaite la bienvenue à toutes et tous. Avant de débiter les travaux, Mme Blanchet invite les membres du conseil à se joindre à elle pour un moment de recueillement. Puis, la présidente du conseil déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Sandra Maki	Mme Valérie Plante	Après la visite de la forêt Fairview par les enfants de 5 ^e année de « Clearpoint Elementary IB World School », ces derniers demandent que la forêt soit préservée afin d'en faire un parc, demande quelle est la réponse de l'Administration à cette requête?
Mme Susan Stacho	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	Dans le cadre de la protection de la forêt Fairview, comment l'Administration va s'assurer que les promoteurs immobiliers ne contourneront pas la réglementation?

N'ayant plus d'autres questions, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare la période de questions du public close à 17 h 11. Elle remercie les personnes qui ont soumis leurs questions en se déplaçant à l'hôtel de ville pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil d'agglomération.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 17 h 11, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 12.

La présidente d'assemblée cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, pour la suite de l'ordre du jour.

CG23 0098

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 23 février 2023, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance en ajoutant le point 7.08.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG23 0099

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 23 février 2023, à 17 h

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 23 février 2023.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, du 1^{er} au 28 février 2023.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1^{er} au 28 février 2023.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, du 1^{er} au 28 février 2023.

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucune réponse n'est déposée.

7 - Dépôt

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt ».

CG23 0100

Dépôt du rapport d'information faisant état des dépenses engagées à ce jour pour l'achat de polymère cationique afin d'assurer la déshydratation des boues générées par le traitement des eaux usées, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0352;

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le rapport d'information faisant état des dépenses engagées à ce jour conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), pour l'achat de polymère cationique en urgence afin d'assurer la déshydratation de boues générées par le traitement des eaux usées, au montant de 114 089,04 \$, taxes incluses, et le conseil en prend acte.

07.01 1239888001

CG23 0101

Dépôt du Rapport annuel 2022 de la Ville de Montréal faisant état de l'exercice des activités déléguées en vertu du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation en matière de remorquage aux municipalités liées (RCG 19-016)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0350;

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le rapport faisant état de l'exercice des activités déléguées de remorquage en lien avec les opérations de déneigement pour l'année 2022, tel que spécifié à l'article 4 alinéa 6 du Règlement RCG 19-016, et le conseil en prend acte.

07.02 1239445001

CG23 0102

Dépôt du rapport d'information faisant état des dépenses engagées pour les travaux de réhabilitation en urgence du collecteur De Lorimier à l'intersection de l'avenue De Lorimier et de la rue Notre-Dame, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0353;

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le rapport d'information faisant état des dépenses engagées conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) pour la réalisation des travaux de réhabilitation en urgence du collecteur De Lorimier à l'intersection de l'avenue De Lorimier et de la rue Notre-Dame - Montant total prévu 1 302 011,23 \$, taxes incluses, et le conseil en prend acte.

07.03 1239911001

7.04 - Dépôt du procès-verbal de correction pour le règlement RCG 22-002, adopté lors de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022

CG23 0103

Dépôt du bilan annuel 2022 de la qualité de l'eau potable de 16 réseaux de distribution desservis par les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.- Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval, en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0351;

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le bilan annuel 2022 de la qualité de l'eau potable de 16 réseaux de distribution desservis par les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.- Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable , et le conseil en prend acte.

07.05 1237100001

7.06 - Dépôt du procès-verbal de correction pour la résolution CG22 0580, adoptée lors de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 24 septembre 2022

CG23 0104

Dépôt du rapport annuel d'activités du comité d'audit de la Ville de Montréal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2023 par sa résolution CE23 0408;

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le rapport du comité d'audit de la Ville aux conseils sur l'examen des états financiers pour l'année 2022, et le conseil en prend acte.

07.07 1237665001

CG23 0105

AJOUT - Dépôt du rapport annuel 2022 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le dépôt du rapport annuel 2022 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal, et le conseil en prend acte.

Adopté à l'unanimité.

07.08

11 - Dépôt de pétitions

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition n'est déposée.

À 17 h 14,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG23 0106

Autoriser une dépense additionnelle de 1 430 254,34 \$, taxes incluses, pour l'acquisition du service de soutien technique des licences technologiques Oracle supplémentaires, pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2027 / Approuver un projet d'addenda 18 modifiant la convention intervenue avec Oracle Canada ULC (CM03 0900) majorant ainsi le montant total du contrat de 25 402 011,58 \$ à 26 832 265,92 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0264;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 430 254,34 \$, taxes incluses, pour l'acquisition du service de soutien technique des licences technologiques Oracle supplémentaires, pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2027, majorant ainsi le montant total du contrat de 25 402 011,58 \$ à 26 832 265,92 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver le projet d'addenda 18 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Oracle Canada ULC (CM03 0900);

- 3- d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1226871001

CG23 0107

Accorder un contrat à IMDS Canada inc. pour l'acquisition d'une solution infonuagique pour l'extraction d'informations usuelles et la reconnaissance optique de caractères (OCR) des documents de comptes payables, pour une période de trois ans, avec trois options de prolongation de deux ans chacune - Dépense totale de 916 980,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19633 (7 soum., 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0267;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme IMDS Canada inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de trois ans, avec trois options de prolongation de deux ans chacune, le contrat pour l'acquisition d'une solution infonuagique pour l'extraction d'informations usuelles et la reconnaissance optique de caractères (OCR) des documents de comptes payables, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 916 980,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19633;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de IMDS Canada inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1237684001

CG23 0108

Accorder un contrat à 11631276 Canada inc. / Enseignes ESM pour des travaux de fabrication et d'installation de signalisation aux parcs du Mont-Royal et Tiohtià:ke Otsira'khéne - Dépense de 753 532,79 \$, taxes incluses (contrat : 607 110,66 \$ + contingences : 121 422,13 \$ + incidences : 25 000 \$) - Appel d'offres public 22-6757 - 2 soum.

Vu Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0270;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à 11631276 Canada inc. / Enseigne ESM, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux de fabrication et d'installation de signalisation aux parcs du Mont-Royal et Tiohtià:ke Otsira'khéne, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 607 110,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-6757;
- 2- d'autoriser une dépense de 121 422,13 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'autoriser une dépense de 25 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Dida Berku, représentante de la Ville de Côte Saint-Luc, en remplacement de M. Mitchell Brownstein

20.03 1228154001

CG23 0109

Accorder un contrat à Procova inc., pour réaliser les travaux de remplacement de systèmes énergétiques : démantèlement d'équipements existants au mazout et installation de systèmes de chauffage électrique de la caserne 44 - Dépense totale de 1 416 951,90 \$, taxes incluses (contrat : 1 089 963 \$ + contingences : 163 494,45 \$ + incidences : 163 494,45 \$) - Appel d'offres public IMM-15846 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0282;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement de systèmes énergétiques : démantèlement d'équipements existants au mazout et installation de systèmes de chauffage électrique de la caserne 44, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 089 963 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15846;
- 2- d'autoriser une dépense de 163 494,45 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 163 494,45 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Procova inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1235895001

CG23 0110

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Sia Partenaires inc. pour des services professionnels en communication et gestion des parties prenantes pour des projets d'aménagement d'envergure sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois avec la possibilité d'une prolongation de 12 mois supplémentaires - Montant estimé de l'entente : 788 153,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19541 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0287;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois avec une option de prolongation de 12 mois, par laquelle Sia Partenaires inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels de gestion des parties prenantes, de stratégie de gestion des parties prenantes et de production de documents d'information en support à la démarche, dans le cadre de projets d'aménagement d'envergure, pour une somme maximale de 788 153,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19541;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Sia Partenaires inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1225842004

À 17 h 18,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG23 0111

Approuver le projet d'accord de contribution pour un montant maximal de 19 813 955 \$, entre Ressources naturelles Canada et la Ville de Montréal, en remboursement des dépenses encourues par la Ville de Montréal pour la plantation d'arbres et la surveillance de la santé et de la croissance des arbres plantés, conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation en vertu de la *Loi sur le ministère du conseil exécutif* du Gouvernement du Québec (L.R.Q. c. M-30)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0290;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'accord de contribution pour un montant maximal de 19 813 955 \$, entre Sa Majesté le Roi du chef du Canada et la Ville de Montréal, en remboursement des dépenses encourues par la Ville de Montréal pour la plantation d'arbres, conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation en vertu de la *Loi sur le ministère du conseil exécutif* du Gouvernement du Québec (L.R.Q. c. M-30);
- 2- d'autoriser la directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports à être la représentante de la Ville de Montréal en regard de cet accord.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1239767001

CG23 0112

Approuver deux addendas qui permettent l'extension de la durée de deux conventions établies entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (CG22 0181 et CG21 0152) jusqu'au 31 mars 2024, sans modifier les montants des contributions financières prévues

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0292;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver les addendas aux conventions initiales conclues entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (CG22 0181 et CG21 0152), sans aucun changement aux montants des contributions financières prévues, afin d'ajuster la durée du projet.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1238973001

CG23 0113

Approuver le projet d'entente entre le Bureau du Taxi de Montréal (BTM) et la Ville de Montréal pour le transfert de propriété de neuf véhicules conformément aux modalités décrites à la convention

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0293;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'entente entre le bureau du taxi de Montréal (BTM) et la Ville de Montréal pour le transfert de propriété des véhicules conformément aux modalités décrites à la convention;
- 2- d'autoriser le transfert de la responsabilité et de la propriété de neuf véhicules du BTM au Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) pour la somme de 98 281,22 \$, sans taxes;
- 3- d'autoriser un montant de 28 000 \$ à titre d'incidence pour le paiement de la TVQ à la Société de l'assurance de l'automobile du Québec (SAAQ) et les frais d'immatriculation;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1237567004

CG23 0114

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Société en commandite 6085, Sherbrooke Est, un immeuble vacant connu comme étant le lot 6 496 150 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 2 309,5 mètres carrés, situé à l'angle nord-ouest des rues Sherbrooke Est et Du Quesne dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à des fins de logement social, pour la somme de 1 091 859 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant / Accorder mainlevée pure et simple de l'hypothèque créée en faveur de la Ville de Montréal et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 24 novembre 2022, sous le numéro 27 711 037

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0294;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Société en commandite 6085 Sherbrooke Est, un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 6 496 150 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 2 309,5 mètres carrés, situé à l'angle nord-ouest des rues Sherbrooke Est et Du Quesne, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de construction de logements sociaux, pour un montant de 1 091 859 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'accorder la mainlevée pure et simple de l'hypothèque publiée le 24 novembre 2022 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 27 711 037, et signer l'acte de mainlevée;
- 3- d'imputer les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1224501009

CG23 0115

Approuver un projet de promesse bilatérale par laquelle la Ville s'engage à acquérir de l'école Maïmonide, un terrain vacant connu comme étant une partie du lot 1 239 537 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie approximative de 1 077,8 mètres carrés, localisé à l'angle des rues Bourdon et Tait, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, à des fins de piste cyclable, pour le prix de 318 900 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0295;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver une promesse bilatérale par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de l'école Maïmonide, un terrain vacant connu et désigné comme étant une partie du lot 1 239 537 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie approximative de 1 077,8 mètres carrés, situé à l'arrière de l'école sis au 1900, rue Bourdon, dans l'arrondissement St-Laurent, à des fins de piste cyclable, pour un prix de 318 900 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés à la promesse de vente bilatérale;
- 2- d'autoriser la signature de l'acte de vente résultant de la présente promesse, pourvu que cet acte de vente, soit, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conforme à la promesse;

- 3- si l'acte de vente est substantiellement conforme à la promesse, verser le terrain connu aujourd'hui comme étant une partie du lot 1 239 537 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie approximative de 1 077,8 mètres carrés, au domaine public;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1224501003

À 17 h 20,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG23 0116

Approuver la convention de bail par laquelle la Ville de Montréal loue d'Entreprise Indorama PTA Montréal S.E.C. le terrain connu comme étant une partie du lot 2 349 680 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 16 609 pieds carrés situé sur la rue Sherbrooke Est à Montréal-Est pour une période de cinq ans, pour les besoins du projet du Collecteur industriel, conditionnel à l'octroi du contrat à un entrepreneur et à l'approbation des instances compétentes de la Ville pour la construction du Collecteur industriel pour une dépense totale de 11 457,72 \$ incluant les taxes applicables

Vu la Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0302;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue d'Entreprise Indorama PTA Montréal S.E.C., pour une période de cinq ans, les terrains constitués d'une partie du lot 2 349 680 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 16 609 pieds carrés, pour les besoins du projet du Collecteur industriel, moyennant un loyer de 11 457,72 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail dont sa forme finale est substantiellement conforme au bail joint au présent dossier décisionnel, le tout conditionnellement à l'octroi du contrat pour la construction du Collecteur industriel;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1228042003

CG23 0117

Approuver un contrat de prêt de locaux par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à Cuisines et vie collectives Saint-Roch, pour une durée de cinq ans, à compter du 1^{er} avril 2023, des locaux situés au sous-sol et au deuxième étage de l'immeuble sis au 671, avenue Ogilvy, d'une superficie d'environ 2 208 pieds carrés (205,13 mètres carrés), à des fins communautaires / La subvention immobilière est de 187 680 \$ pour toute la durée du prêt de locaux

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0297;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver un contrat de prêt de locaux par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à Cuisines et vie collectives Saint-Roch, à des fins communautaires, des locaux d'une superficie d'environ 2 208 pieds carrés, situés au sous-sol et au deuxième étage de l'immeuble sis au 671, avenue Ogilvy, pour une durée de cinq ans, à compter du 1^{er} avril 2023, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat de prêt de locaux.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1228682016

CG23 0118

Approuver un projet de promesse bilatérale par laquelle Entreprise Indorama PTA Montréal S.E.C. cède à la Ville de Montréal, une servitude d'utilités publiques à des fins de la construction, du maintien, de l'entretien et de la réparation d'un collecteur pluvial et sanitaire, dont l'assiette en volumétrie, d'une superficie au sol de 7 923 mètres carrés, grève une partie des lots 2 349 680 et 2 349 681 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située dans l'axe est-ouest de l'île de Montréal, dans la Ville de Montréal-Est, pour un montant de 100 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0305;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de promesse bilatérale par lequel Entreprise Indorama PTA Montréal S.E.C. cède à la Ville de Montréal (Ville), une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques à des fins de la construction, du maintien, de l'entretien et de la réparation d'un collecteur pluvial et sanitaire en lien au réseau d'égouts principal de la Ville, dont l'assiette en volumétrie est d'une superficie approximative au sol de 7 923 mètres carrés et est située dans l'axe est-ouest de l'île de Montréal, dans la Ville de Montréal-Est, laquelle grève une partie des lots 2 349 680 et 2 349 681 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour un montant de 100 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de promesse;
- 2- d'autoriser la signature de l'acte de servitude par le greffier de la Ville en autant que, de l'avis du Service des affaires juridiques, l'acte de servitude dans sa forme finale soit substantiellement conforme à la promesse bilatérale jointe au présent dossier décisionnel;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1228290004

CG23 0119

Accorder un soutien financier non récurrent de 266 645 \$ au Centre de valorisation du bois urbain afin de transformer et valoriser des billots de frênes provenant de l'abattage des frênes dépérissants de la Ville de Montréal pour la période du 1^{er} avril 2023 au 30 juin 2026, dans le cadre du Plan de la forêt urbaine / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0308;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 266 645 \$ au Centre de valorisation du bois urbain afin de transformer et valoriser des billots de frênes provenant de l'abattage des frênes dépérissants de la Ville de Montréal pour la période du 1^{er} avril 2023 au 30 juin 2026, dans le cadre du Plan de la forêt urbaine;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1239196001

CG23 0120

Accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 100 237 \$ à deux organismes, afin de bonifier les projets en itinérance de l'Axe 1 « Accompagner et cohabiter dans l'espace public », du 1^{er} janvier au 30 juin 2023, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver les projets d'addenda 1 et 2 modifiant les conventions de contributions financières intervenues entre la Ville et ces organismes (CG22 0264 - CG21 0726) majorant ainsi le montant total des soutiens accordés de 260 474 \$ à 360 711 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0317;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 100 237 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023 et pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organismes	Projets	Soutien recommandé
Centre d'amitié autochtone de Montréal inc.	Médiation communautaire	50 000 \$
Plein Milieu	Médiation sociale - Plateau Mont-Royal	50 237 \$

- 2- d'approuver le projet d'addenda 1 de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1239665001

À 17 h 21,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG23 0121

Accorder un soutien financier de 100 000 \$ et une contribution en biens et services (soutien technique) d'une valeur estimée à 150 000 \$ à l'Île du Savoir pour la réalisation de la 16^e édition du Festival Eurêka! en mai 2023 / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un virement budgétaire non récurrent de 100 000 \$ en provenance du Service du développement économique vers Espace pour la vie pour 2023

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0323;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ à l'Île du Savoir pour la réalisation de la 16^e édition du Festival Eurêka! du 26 au 28 mai 2023;
- 2- d'accorder une contribution en biens et services (soutien technique) d'une valeur estimée à 150 000 \$ à l'Île du Savoir pour la réalisation de la 16^e édition du Festival Eurêka! du 26 au 28 mai 2023;
- 3- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier et de la contribution en biens et services (soutien technique);
- 4- d'autoriser un virement non récurrent de 100 000 \$ en provenance du Service du développement économique vers Espace pour la vie pour 2023;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1239442001

CG23 0122

Accorder un soutien financier additionnel de 50 596 \$ à Accueil Bonneau inc., pour la prolongation d'un projet en itinérance de l'Axe 2 « Sécuriser et stabiliser dans des espaces d'accueil », du 1^{er} janvier au 30 juin 2023, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver le projet d'addenda 1 modifiant la convention de contribution financière intervenue entre la Ville et cet organisme (CG22 0263), majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 101 192 \$ à 151 788 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0320;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 50 596 \$, à l'organisme ci-après désigné, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023 et le montant indiqué en regard de celui-ci :

Organisme	Projet	Soutien recommandé
Accueil Bonneau inc.	Services d'accueil, évaluation, orientation, référence et accompagnement (AEORA)	50 596 \$

- 2- d'approuver le projet d'addenda 1 de convention entre la Ville de Montréal et cette organisme, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1239665002

CG23 0123

Accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 369 174 \$ à plusieurs organismes, pour la prolongation de projets d'offre de service en matière d'hébergement d'urgence des personnes en situation d'itinérance, du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver les projets d'addenda modifiant les conventions de contributions financières intervenues entre la Ville et ces organismes (CG22 0261), majorant ainsi le montant total des soutiens accordés de 738 348 \$ à 1 107 522 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0318;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 369 174 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023 en regard du montant et du projet indiqués en regard de chacun d'eux :

Organismes	Projets	Soutien recommandé
La Maison du Père	Accueil, hébergement d'urgence, accompagnement, référence et suivi	97 500 \$
La rue des Femmes de Montréal	Accueil, hébergement d'urgence, accompagnement, référence et suivi	76 674 \$
Mission Bon Accueil	Accueil, hébergement d'urgence, accompagnement, référence et suivi	97 500 \$
Mission Old Brewery	Accueil, hébergement d'urgence, accompagnement, référence et suivi	97 500 \$

- 2- d'approuver les projets d'addenda 1 de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1239665004

CG23 0124

Conclure une entente-cadre avec Bureau Veritas Canada (2019) inc., pour la fourniture sur demande d'un service d'analyses externes en laboratoire pour une période de 36 mois, prévoyant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente 1 272 038,90 \$, taxes incluses (entente : 1 106 120,78 \$ + variation de quantités : 165 918,12 \$) - Appel d'offres public 22-19660

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2023 par sa résolution CE23 0379;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, prévoyant une option de prolongation de 12 mois, par laquelle Bureau Veritas Canada (2019) inc., seul soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la fourniture sur demande d'un service d'analyses externes en laboratoire, pour une somme maximale totale 1 106 120,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19660;
- 2- d'autoriser une dépense de 165 918,12 \$, taxes incluses, à titre de budget de variations de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Bureau Veritas Canada (2019) inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses au rythme des besoins à combler, et ce, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1231025001

CG23 0125

Autoriser une dépense maximale de 720 164,92 \$, taxes incluses, pour la réalisation des plans et devis pour un lien de transport actif pouvant desservir la station Sunnybrooke du réseau électrique métropolitain (REM) et son accès, dans le cadre des travaux du projet REM, comme prévue à l'Entente visée par l'article 14 de la *Loi concernant le Réseau électrique métropolitain* (RLRQ, chapitre R-25.02)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2023 par sa résolution CE23 0370;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense maximale de 720 164,92 \$, taxes incluses, pour la conception et la réalisation des plans et devis pour un lien de transport actif pouvant desservir la station Sunnybrooke du Réseau électrique métropolitain (REM) et son accès, dans le cadre des travaux du projet REM, comme prévue à l'Entente visée par l'article 14 de la *Loi concernant le Réseau électrique métropolitain* (RLRQ, chapitre R-25.02);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1237211005

À 17 h 22,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.24 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG23 0126

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de fiduciaires pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar, des espaces situés aux 4^e, 5^e, 6^e et 7^e étages de l'immeuble sis au 255, boulevard Crémazie Est, d'une superficie d'environ 78 158 pieds carrés (7261,11 mètres carrés), pour une période de 15 ans à compter du 1^{er} mai 2023, à des fins de bureaux pour les besoins du Service de l'évaluation foncière, du Service de l'approvisionnement ainsi que du Service des infrastructures du réseau routier - Dépense totale de 40 086 152,26 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2023 par sa résolution CE23 0375;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue d'Alex Avery, Renzo Barazzuol, Navdeep Gill, Stephen Loukas, Samir Manji, Brett Miller, Ben Rodney, Ryan Ross et Jonathan Wener, chacun en sa qualité de fiduciaire pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar, pour une période de 15 ans, à compter du 1^{er} mai 2023, des espaces aux 4^e, 5^e, 6^e et 7^e étages de l'immeuble situé au 255, boulevard Crémazie Est, d'une superficie de 7261,11 mètres carrés, à des fins de bureaux pour les besoins du Service de l'évaluation foncière, du Service de l'approvisionnement ainsi que du Service des infrastructures du réseau routier, pour une dépense totale de 40 086 152,26 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1229653001

CG23 0127

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour des travaux de conduites d'eau principales, d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Somerled, entre l'avenue Beaconsfield et le chemin de la Côte-Saint-Luc - Dépense totale de 22 805 096,04 \$, taxes incluses (contrat : 18 692 701,67 \$; contingences : 2 803 905,25 \$; incidences : 1 308 489,12 \$) - Appel d'offres public 10375 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2023 par sa résolution CE23 0360;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de conduites d'eau principales, d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Somerled, entre l'avenue Beaconsfield et le chemin de la Côte-Saint-Luc, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 18 692 701,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10375;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 803 905,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 308 489,12, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Eurovia Québec Grands Projets inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1228510001

CG23 0128

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure deux ententes-cadres de services professionnels d'une durée de 36 mois avec GLT+ inc. (contrat : 1 100 333,75 \$, taxes incluses) et Macogep inc. (contrat : 921 122,21 \$, taxes incluses), pour l'estimation des coûts de construction de différents projets sous la responsabilité du Service des infrastructures du réseau routier, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune, et ce, uniquement si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées - Dépense totale de 2 021 455,96 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19632 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2023 par sa résolution CE23 0366;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure deux ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, pour chacun des contrats, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 36 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en estimation de coûts de construction d'infrastructures urbaines pour différents projets, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19632;

<u>Firme</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>	<u>Durée</u>	<u>Contrat</u>
GLT+ inc	1 100 333,75 \$	36 mois	1
Macogep inc.	921 122,21 \$	36 mois	2
Somme totale	2 021 455,96 \$		

- 3- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines, à prolonger les contrats pour un maximum de deux prolongations de 12 mois chacune, et ce, uniquement si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de GLT+ inc. et Macogep inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1237231004

CG23 0129

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder trois contrats à SOGEP inc. pour la fourniture de services d'entretien des équipements et des milieux naturels du réseau parcs-nature, pour une période de 43 mois, soit du 1^{er} avril 2023 au 31 octobre 2026, avec deux options de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 11 561 506,93 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-19709 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2023 par sa résolution CE23 0358;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire SOGEP inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, trois contrats pour la fourniture de services d'entretien des équipements et des milieux naturels du réseau parcs-nature, pour une période de 43 mois, soit du 1^{er} avril 2023 au 31 octobre 2026, avec deux options de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 11 561 506,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19709;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de SOGEP inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1234352001

À 17 h 24,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG23 0130

Autoriser le dépôt d'une demande de subvention au Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain - Phase II de la Communauté métropolitaine de Montréal, pour le projet de réaménagement du boulevard Gouin Ouest (phase 1), entre l'avenue Martin et le boulevard Toupin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0324;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention au Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain - Phase II de la Communauté métropolitaine de Montréal, pour le projet de réaménagement du boulevard Gouin (Phase 1), entre l'avenue Martin et le boulevard Toupin;

- 2- de désigner le directeur des projets d'aménagement urbain pour représenter la Ville et signer la demande de subvention et les documents en lien avec le suivi administratif;
- 3- de confirmer l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts du projet;
- 4- de confirmer l'engagement de la Ville à réaliser les activités de communication énoncées dans la demande de financement;
- 5- de confirmer l'engagement de la Ville à assumer un suivi de conservation à des fins écologiques des milieux naturels visés par le projet par des mesures appropriées;
- 6- de confirmer l'engagement de la Ville à maintenir l'accès gratuit ou lorsque requis, d'établir une tarification unique pour les citoyens du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, si le terrain visé par le projet est accessible au public.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1226745002

CG23 0131

Autoriser la modification à la répartition de 15 millions \$ reçue du ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec pour le plan de relance I du centre-ville afin qu'une somme de 1 000 000 \$ soit de la compétence de la ville centre

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0332;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'autoriser la modification à la répartition de l'enveloppe de 15 M\$, reçue du ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec, pour le plan de relance I du centre-ville, afin qu'une somme de 1 M\$ soit de la compétence de la ville centre.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1238927001

CG23 0132

Autoriser une dépense additionnelle de 335 000 \$, taxes incluses, pour les services professionnels des avocats du cabinet IMK mandatés pour la représentation de la Ville dans le dossier de la Ligue des Noirs du Québec, majorant ainsi le montant total des dépenses de 248 000 \$ à 583 000 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2023 par sa résolution CE23 0391;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 335 000 \$, taxes incluses, pour les services professionnels des avocats du cabinet IMK mandatés pour la représentation de la Ville de Montréal dans le cadre du dossier de la Ligue des Noirs du Québec, majorant ainsi le montant total des dépenses de 248 000 \$ à 583 000 \$;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1236684001

CG23 0133

Approuver l'entente modifiée entre la Ville de Montréal et le Secrétariat du Conseil du trésor, à l'égard des modalités financières du transfert du Régime de retraite des juges de la Cour municipale de Montréal au Régime de retraite de certains juges du Québec, afin de remplacer les termes « en date du transfert » par « en date de la veille de la date de transfert »

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2023 par sa résolution CE23 0384;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver l'entente modifiée entre la Ville de Montréal et le Secrétariat du Conseil du trésor, à l'égard des modalités financières du transfert du Régime de retraite des juges de la Cour municipale de Montréal au Régime de retraite de certains juges du Québec, afin de remplacer les termes « en date du transfert » par « en date de la veille de la date de transfert » à certains endroits de la section B de l'entente.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1226335004

CG23 0134

Ratifier une dépense supplémentaire de 1 546 360 \$ pour l'entente-cadre avec la firme Innotex inc. (CG13 0336), pour l'acquisition, l'inspection, l'entretien et la réparation des habits de combat, initialement approuvée au montant total de 7 340 978,01 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2023 par sa résolution CE23 0392;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de ratifier une dépense supplémentaire de 1 546 360 \$, taxes incluses, pour l'entente-cadre avec la firme Innotex inc., pour l'acquisition, l'inspection, l'entretien et la réparation des habits de combat (appel d'offres public 13-12804), initialement approuvée pour un montant total de 7 340 978,01 \$, taxes incluses (CG13 0336);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1223838003

CG23 0135

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur les lots 1 573 542, 1 573 543, 1 573 544, 1 573 545 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur les lots 1 573 542, 1 573 543, 1 573 544, 1 573 545 du cadastre du Québec, à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1224334014

CG23 0136

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 2 135 288 du cadastre du Québec à des fins de logement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 2 135 288 du cadastre du Québec à des fins de logement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1229399038

CG23 0137

Avis de motion et dépôt - Règlement relatif au service de location libre-service de trottinettes électriques sur le territoire du parc Jean-Drapeau / Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2023) (RCG 22-037)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement relatif au service de location libre-service de trottinettes électriques sur le territoire du parc Jean-Drapeau », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2023) (RCG 22-037) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1238480001

À 17 h 26,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 et 42.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG23 0138

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 139 435 000 \$ afin de financer le remplacement et le reconditionnement de véhicules

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 139 435 000 \$ afin de financer le remplacement et le reconditionnement de véhicules » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 février 2023 par sa résolution CG23 0088;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 139 435 000 \$ afin de financer le remplacement et le reconditionnement de véhicules » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 février 2023 par sa résolution CG23 0088;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2023, par sa résolution CE23 0183;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 139 435 000 \$ afin de financer le remplacement et le reconditionnement de véhicules », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1235382003

Règlement RCG 23-006

CG23 0139

Adoption - Règlement autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour des personnes ayant besoin d'aide et d'assistance au 1030, rue Beaubien Est

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour des personnes ayant besoin d'aide et d'assistance au 1030, rue Beaubien Est » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 janvier 2023 par sa résolution CG23 0038;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour des personnes ayant besoin d'aide et d'assistance au 1030, rue Beaubien Est » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 janvier 2023 par sa résolution CG23 0038;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2023, par sa résolution CE23 0067;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance au 1030, rue Beaubien Est », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1229444005

Règlement RCG 23-007

À 17 h 27,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 45.01 et 45.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG23 0140

Approuver le règlement R-214 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 68 636 653 \$ pour financer le projet « Nouveau centre d'attachement - secteur nord-ouest (CANO) - phase 1 » / Approuver la modification du Programme des immobilisations (PI) 2023-2032

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0344;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le règlement R-214 autorisant un emprunt de 68 636 653 \$ pour financer le projet « Nouveau centre d'attachement - secteur nord-ouest (CANO) - phase 1 » et la modification du Programme des immobilisations (PI) 2023-2032, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01).

Adopté à l'unanimité.

45.01 1237945001

CG23 0141

Approuver le règlement R-217 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 543 401 549 \$ pour financer le projet « Contrôle de trains ligne Bleue » / Approuver la modification du Programme des immobilisations (PI) 2023-2032

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0345;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le règlement R-217 autorisant un emprunt de 543 401 549 \$ pour financer le projet « Contrôle de trains ligne Bleue » et la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2023-2032, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01)

Adopté à l'unanimité.

45.02 1237945002

CG23 0142

Nomination d'un membre au Conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0337;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de nommer Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère d'arrondissement, district Saint-Paul-Émard-Saint-Henri-Ouest, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1238062001

À 17 h 28, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare l'assemblée levée et remercie toutes les personnes ayant collaborées à la tenue de cette séance ainsi que les membres du conseil pour leur collaboration. Elle donne rendez-vous pour le prochain conseil d'agglomération le 20 avril 2023.

Nancy Blanchet
PRÉSIDENTE

Domenico Zambito
GREFFIER ADJOINT

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE